

Poitiers le 21 Novembre 2023,

## Le désORDRE infirmier au Centre Hospitalier Henri Laborit

Au Centre Hospitalier Henri Laborit, les infirmiers résistants ont récemment eu la malheureuse surprise, de recevoir dans leurs boites mails professionnelles une information « importante » de la direction.

Ceci, pour informer les infirmiers n'étant pas inscrits à l'ordre infirmier qu'ils allaient recevoir un courrier recommandé rappelant l'obligation d'inscription.

Ce courrier menace les agents résistants concernés (environ 300 agents) d'une sanction lourde allant jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende, rien que ça...

En ces temps, où il est soit disant compliqué de recruter des infirmiers et que de nombreux postes sont non pourvus, cette profession est particulièrement reconnue sous tension au niveau national.

La direction nous parle souvent de fidélisation du personnel, d'attractivité et de bienveillance... Là, on a du mal à faire le lien et à comprendre cette stratégie...

Pour rappel, la majorité de la profession dans la Fonction Publique Hospitalière s'est engagée dans une action de désobéissance civile en ne souscrivant pas à l'ordre infirmier.

Les infirmiers ont un Diplôme d'Etat et sont régis par le Code Général de la Fonction Publique, l'ordre infirmier ne leur est donc d'aucune utilité dans la fonction publique hospitalière, et ces agents « ne souhaitent pas payer pour travailler ».

De plus, les façons de faire pour forcer les agents à s'inscrire sont vécues comme menaçantes, intimidantes et malveillantes par les agents. Cela nuit encore plus, à des conditions de travail déjà bien dégradées que les patients subissent déjà.

La CGT se pose la question du retentissement ainsi que les conséquences sur les conditions de travail et les prises en soins des patients ?

Après avoir été applaudis pendant la pandémie, nous voilà décriés par un ordre dont nous ne voulons pas.

Le syndicat CGT du Centre Hospitalier Henri Laborit